

JORF n°0147 du 26 juin 2012

Texte n°9

ARRETE

Arrêté du 14 juin 2012 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2001 fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

NOR: ETLK1225550A

La ministre de l'égalité des territoires et du logement,

Vu le décret n° 2001-1129 du 29 novembre 2001 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2001 modifié fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Arrête :

Article 1

L'annexe de l'arrêté du 29 novembre 2001 susvisé est modifiée, à effet du 1er juillet 2011, pour le département de la Haute-Garonne conformément à l'annexe au présent arrêté.

Article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

A N N E X E

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
DE LA
HAUTE-GARONNE

Fonctions exercées	Niveau de qualification de l'emploi	Nombre d'emplois	Nombre de points (IM) par emploi
Chef de la subdivision « politique de la ville »	A	1	40 points
Adjoint au chef de la subdivision « politique de la ville »	B	1	30 points
Instructeur des dossiers de l'ANAH	B	1	30 points
Assistant en charge de la politique de la ville	C	1	20 points

Fait le 14 juin 2012.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
H. Eyssartier